

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le
6 février 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame
Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

022-02-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 février 2017 – 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus
 - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires

- 5.3. Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.4. Liste des personnes endettées pour taxes
 - 5.5. Autorisation dépôt demande subvention Fonds de la ruralité
 - 5.6. Entente d'emplois été Canada 2017
 - 5.7. Appui au projet de loi C-323
 - 5.8. Défi santé 2017
 - 5.9. Demande de don – Association des personnes handicapées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Offre de service GPI
 - 6.2. Permanence des officiers
 - 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Demande d'utilisation des routes municipales
 - 7.2. Éclairage au LED
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
 - 8.2. Avis de motion - Règlement concernant l'interdiction d'épandage
 - 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Adoption Règlement n° 547-6 (multilogements)
 - 9.2. Adoption rapport de consultation publique et mesures d'atténuation, s'il y a lieu (Ferme Miquelon)
 - 9.3. Report consultation publique (Bianka Beaudet)
 - 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Entériner embauche coordonnatrice à la bibliothèque par intérim
 - 10.2. Nomination de la coordonnatrice par intérim au Réseau biblio.
 - 10.3. Adoption règlement général de la bibliothèque
 - 10.4. Camp de jour
 - 10.5. Activités pour la semaine de relache
 - 11. SUJETS DIVERS
 - 11.1. Prévisions budgétaires de la bibliothèque
 - 11.2. Embauche de la directrice générale par intérim
 - 11.3. Signataires à la caisse
 - 11.4. ClicSeQur
 - 11.5. Service des incendies
 - 12. RAPPORT DES ÉLUS
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :
 11.6 Fonds de la ruralité – Carrefour St-Félix
 12.1 Programmation Plaisirs d'hiver

Adoptée.

023-02-2017 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
 Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2017.

Adoptée.

4 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

024-02-2017 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR JANVIER 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de de janvier 2017, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les revenus et les dépenses du mois de janvier 2017 sont :

<u>Revenus</u>	<u>24 287,32 \$</u>
Taxes	18 753,84 \$
Protection incendie	4 349,44 \$
Permis et dérogation	160,00 \$
Imposition carrières et sablières	153,54 \$
Autres revenus	870,50 \$
<u>Dépenses</u>	<u>209 962,17 \$</u>
Rémunération régulière	18 187,22 \$
Rémunération incendie	6 144,75 \$
Factures déjà payées	23 014,06 \$
Factures à payer	162 616,14 \$

Adoptée.

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de janvier 2017. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

025-02-2017 5.4 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE deux (2) avis de rappel ont été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la Municipalité pour la période se terminant au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au cours du mois de mars 2017 en vue de la vente pour le non-paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir un avis, par courrier recommandé, aux propriétaires dont les taxes 2015 sont impayées à ce jour.

Que cet avis inclue également le solde impayé au 31 décembre 2016.

Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés aux propriétaires concernés.

Que la liste des personnes endettées envers la Municipalité soit déposée et adoptée au Conseil du mois de mars 2017.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée, lors de la vente pour taxes, à surenchérir pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

026-02-2017 5.5 AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE SUBVENTION FONDS DE LA RURALITÉ

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un projet dans le cadre du camp de jour soit déposé au programme du Fonds de la ruralité.

Adoptée.

027-02-2017 5.6 ENTENTE D'EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2017

Sur proposition de M. SIMON LAUZIERE

Appuyé par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à la demande de subvention à Emplois été Canada 2017 dans le cadre du recrutement de personnel pour le camp de jour.

Adoptée.

028-02-2017 5.7 APPUI AU PROJET DE LOI C-323

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-323 vise la mise en place d'un crédit d'impôt dont l'objectif est de freiner la destruction des édifices patrimoniaux du Canada et de favoriser leur réhabilitation pour leur importance culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi permettrait par ailleurs aux propriétaires de rembourser leurs dépenses de réhabilitation patrimoniale à un rythme plus rapide que le rythme actuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi amènera les Canadiens à se reconnecter avec leur patrimoine culturel;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Et résolu à la majorité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey appuie le projet de loi C-323.

Adoptée.

029-02-2017 5.8 DÉFI SANTÉ 2017

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey offre des fruits à la séance du Conseil du mois d'avril dans le cadre du Défi Santé qui se tiendra du 30 mars au 10 mai 2017.

Adoptée.

030-02-2017 5.9 DEMANDE DE DON – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey octroie une aide financière au montant de 100 \$ à l'Association des personnes handicapées de la région de Drummondville.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

031-02-2017 6.1 OFFRE DE SERVICE GPI

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre de service de GPI pour le service de prévention incendie 2017 au coût de 12 500 \$ taxes en sus.

Adoptée.

032-02-2017 6.2 PERMANENCE DES OFFICIERS

CONSIDÉRANT QUE la fin de probation de messieurs Alexandre Meunier et Alexandre Desgagné-Roy est prévue pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une formation pour les officiers de toute la MRC de Drummond débute le 25 février prochain dû à une forte demande;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies de Saint-Félix-de-Kingsey est satisfait du travail accompli par messieurs Meunier et Desgagné-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies recommande l'octroi de la permanence avant terme afin de procéder à l'inscription de messieurs Meunier et Desgagné-Roy à ladite formation;

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde la permanence à messieurs Alexandre Meunier et Alexandre Desgagné-Roy.

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte de procéder à l'inscription de messieurs Meunier et Desgagné-Roy à la formation d'officiers.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DEMANDE D'UTILISATION DES ROUTES MUNICIPALES

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

033-02-2017 7.2 ÉCLAIRAGE AU LED

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la soumission de Claude Bourque Électrique inc. pour la fourniture d'éclairage de rue au LED au montant de 6 395 \$, taxes en sus.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Centre de récupération

	Cumulatif 2015	Cumulatif 2016	Différence
Janvier	11,74	12,76	1,02
Février	9,25	8,37	-0,88
Mars	8,51	13,41	4,9
Avril	16,06	9,59	-6,47
Mai	11,36	10,54	-0,82
Juin	11,93	10,72	-1,21
Juillet	11,23	10,75	-0,48
Août	9,9	9,78	-0,12

Septembre	11,22	9,67	-1,55
Octobre	15,39	9,93	-5,46
Novembre	10,37	10,32	-0,05
Décembre	9,63	9,97	0,34

TOTAL :	136,59	125,81	-10,78
----------------	---------------	---------------	---------------

Site d'enfouissement

	Cumulatif	Cumulatif	Différence
	2015	2016	
Janvier	30,66	34,75	4,09
Février	28,79	34,76	5,97
Mars	33,76	39,07	5,31
Avril	59,34	60,64	1,3
Mai	85,18	79,45	-5,73
Juin	76,27	52,91	-23,36
Juillet	61,32	53,04	-8,28
Août	63,33	75,38	12,05
Septembre	75,64	52,51	-23,13
Octobre	77,78	66,91	-10,87
Novembre	39,67	55,18	15,51
Décembre	56,13	25,26	-30,87

TOTAL :	687,87	629,86	-58,01
----------------	---------------	---------------	---------------

8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION D'ÉPANDAGE

Un avis de motion est donné par M. SIMON LAUZIÈRE à l'effet qu'un règlement visant à prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les jours, jusqu'à concurrence de 12, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1^{er} octobre, de façon que la prohibition ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs, sera adopté.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

034-02-2017 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 547-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU' il s'agit de permettre l'usage habitation multifamiliale 5 logements dans la zone C-2 (rue Principale, de la rue Lafond à la route 255);
- CONSIDÉRANT QUE dans la zone C2, la densité résidentielle permise va déjà jusqu'à 4 logements et que les usages maison de chambres et résidence privée d'hébergement sont également déjà autorisés;
- CONSIDÉRANT QU' une densité résidentielle encore plus forte (sans limite du nombre de logement) est autorisée dans la zone contiguë C-1 (le long de la rue Principale de la rue Lafond à la limite du périmètre d'urbanisation);
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à la densification résidentielle de la rue Principale dans son périmètre d'urbanisation, sous réserve que les systèmes d'épuration des eaux sont adéquats pour ce type d'usage;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'assurer que le noyau villageois est dynamique et que la densification de son périmètre d'urbanisation, particulièrement le long de la rue Principale, permet de favoriser ce dynamisme;
- CONSIDÉRANT QUE bien que la demande concerne un seul terrain, la Municipalité juge qu'il est de l'intérêt collectif d'autoriser cet usage (5 logements) dans l'ensemble de la zone C-2;
- CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un règlement susceptible d'approbation référendaire par la zone concernée et les zones contiguës;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance extraordinaire de ce Conseil, tenue le 15 décembre 2016 par M. Christian Girardin;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMONDVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT N° 547-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' il s'agit de permettre l'usage habitation multifamiliale 5 logements dans la zone C-2 (rue Principale, de la rue Lafond à la route 255);

ATTENDU QUE dans la zone C2, la densité résidentielle permise va déjà jusqu'à 4 logements et que les usages maison de chambres et résidence privée d'hébergement sont également déjà autorisés;

ATTENDU QU' une densité résidentielle encore plus forte (sans limite du nombre de logement) est autorisée dans la zone contiguë C-1 (le long de la rue Principale de la rue Lafond à la limite du périmètre d'urbanisation);

ATTENDU QUE la Municipalité est favorable à la densification résidentielle de la rue Principale dans son périmètre d'urbanisation, sous réserve que les systèmes d'épuration des eaux sont adéquats pour ce type d'usage;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer que le noyau villageois est dynamique et que la densification de son périmètre d'urbanisation, particulièrement le long de la rue Principale, permet de favoriser ce dynamisme;

ATTENDU QUE bien que la demande concerne un seul terrain, la Municipalité juge qu'il est de l'intérêt collectif d'autoriser cet usage (5 logements) dans l'ensemble de la zone C-2;

ATTENDU QU' il s'agit d'un règlement susceptible d'approbation référendaire par la zone concernée et les zones contiguës;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance extraordinaire de ce Conseil, tenue le 15 décembre 2016 par M. Christian Girardin;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu:
Qu'un règlement de ce conseil portant le n° 547-6 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

1. PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. MODIFICATION

La grille des usages et normes d'implantation par zone, reproduite à l'annexe VII faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 547 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme il est spécifié à l'article 123, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « C-2 » et à la ligne « Habitation multifamiliale 4 à 8 log. – R4-8 », l'expression « X17 », permettant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions prévues à la note 17;
- b) En ajoutant dans la section « Notes » de la grille, la note « 17 » qui se lit comme suit :

« 17 – Maximum 5 logements »;

3. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard, g.m.a.,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée.

035-02-2017 9.2 RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE ET MESURES D'ATTÉNUATION – FERME MIQUELON

CONSIDÉRANT QUE les membres de la commission ont déposé leur rapport de consultation publique en ce qui a trait au changement d'usage d'un bâtiment afin de permettre un élevage porcin pour la propriété de Ferme Miquelon inc. située sur la route Bernier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil renonce à la mise en place de mesures d'atténuation tel qu'indiqué à l'article 165.47.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accepte et approuve le rapport de consultation publique soumis par la commission désignée à cet effet.

Que le permis de changement d'usage peut être délivré à la suite de l'acceptation du présent rapport de consultation.

Adoptée.

036-02-2017 9.2 REPORT - CONSULTATION PUBLIQUE – NOUVEL ÉLEVAGE PORCIN

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait fixé l'assemblée publique de consultation au jeudi 2 février 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins sise au 6115-B, rue Principale, à Saint-Félix-de-Kingsey concernant demande pour un nouvel élevage porcine pour la propriété de 9277-5709 Québec inc. (Mme Bianka Beaudet);

CONSIDÉRANT QU' un avis du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a été délivré le 29 décembre 2016 un certificat d'autorisation pour le lieu d'élevage portant le numéro X2163401 situé sur les lots 10D et 11A, 8^e Rang et un certificat d'autorisation pour le lieu d'élevage portant le numéro X2163402 situé sur le lot 10D, 8^e Rang;

CONSIDÉRANT QU' une attestation de recevabilité a été émise par le fonctionnaire municipal compétent le 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles informations ont été données à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'effet que l'épandage de lisier aura également lieu sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lucien en plus de celle de Saint-Félix-de-Kingsey et de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de reporter ladite consultation publique afin de publier de nouveaux avis publics et d'également expédier une invitation à la Municipalité de Saint-Lucien;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyé par M. SIMON LAUZIERE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine la décision de la directrice générale de fixer l'assemblée publique de consultation au lundi 20 février 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins sise au 6115-B, rue Principale, à Saint-Félix-de-Kingsey.

Que la commission soit formée de M. Eric Provencher, maire suppléant et des conseillers M. Douglas Beard, M. Simon Lauzière

et M. Christian Girardin ainsi que M. Jean-François De Plaen en tant que membre remplaçant.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

037-02-2017 10.1 EMBAUCHE COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE PAR INTÉRIM

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de Mme Sarah Boivin à titre de coordonnatrice à la bibliothèque par intérim.

Adoptée.

038-02-2017 10.2 NOMINATION DE LA COORDONNATRICE PAR INTÉRIM AU RÉSEAU BIBLIO

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme Mme Sarah Boivin, coordonnatrice par intérim, à titre de représentante auprès du Réseau biblio.

Adoptée.

039-02-2017 10.3 ADOPTION – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la tarification pour l'utilisation des postes Internet mis à la disposition des abonnés de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace le règlement n° 556-1 règlement général de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 par la conseillère Mme Suzanne Dandurand;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÈGLEMENT N° 556-2
REPLAÇANT LE GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE N° 556-1

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la tarification pour l'utilisation des postes Internet mis à la disposition des abonnés de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE le présent règlement remplace le règlement n° 556-1 règlement général de la bibliothèque;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 par la conseillère Mme Suzanne Dandurand;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TARIFICATION DES SERVICES

Le texte de l'article 2 du règlement numéro 556 est remplacé par le suivant :

« 2.1 Service Internet

Tout abonné désirant utiliser un poste Internet a le droit d'utiliser Internet gratuitement durant 30 minutes. Deux périodes consécutives de 30 minutes peuvent être réservées à la fois pour un temps maximal d'utilisation continue d'une heure.

Une liste de réservation pour les postes Internet est à la disposition des utilisateurs au comptoir de prêts. Un abonné désirant utiliser un poste Internet doit, lorsque les postes sont occupés, inscrire son nom sur la liste pour conserver sa priorité d'utilisation d'un poste.

L'impression de document à partir des postes Internet est possible. Le coût pour l'impression de chaque feuille est de 0,25 \$.

ARTICLE 3 – HEURES D'OUVERTURE

Le texte de l'article 4 du règlement numéro 556 est remplacé par le suivant :

« Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

Lundi	13 h 30	à	16 h 45
Mardi	18 h 30	à	20 h 00
Mercredi	16 h 30	à	18 h 30
Jeudi	18 h 30	à	20 h 00
Samedi	09 h 00	à	12 h 00

Tout changement à l'horaire est approuvé par résolution du Conseil municipal et diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.»

ARTICLE 4 – ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement n° 556-1 Règlement général de la bibliothèque.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 6 février 2017

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard, g.m.a.,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée.

040-02-2017 10.4 CAMP DE JOUR

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal mandate la directrice générale pour procéder à la publication d'offres d'emplois dans le cadre du camp de jour 2017 et de procéder aux entrevues.

Adoptée.

041-02-2017 10.5 ACTIVITÉS POUR LA SEMAINE DE RELACHE

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey organise des activités de jeux gonflables et autres s'il y a lieu, dans la salle du Centre Eugène-Caillé, lors de la semaine de relâche qui aura lieu du 27 février au 3 mars 2017.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

042-02-2017 11.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2017 de la Bibliothèque Irène-Roy-Lebel telles que présentées.

Adoptée.

043-02-2017 11.2 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Sur proposition de M. M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal embauche Mme Marie-Andrée Auger à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Adoptée.

044-02-2017 11.3 SIGNATAIRES À LA CAISSE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Marie-Andrée Auger, représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Que la directrice générale / secrétaire-trésorière ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de la mairesse, ou en son absence du maire suppléant et de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Que cette résolution prenne effet à compter du 13 février 2017.

Que cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Adoptée.

045-02-2017 11.3 CLICSEQUR

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Marie-Andrée Auger, représentante de la Municipalité à l'égard de ClicSequr en remplacement de Mme Heidi Bédard.

Que cette résolution prenne effet à compter du 13 février 2017.

Adoptée.

046-02-2017 11.4 SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QU' il y a une problématique au niveau des effectifs du Service des incendies de Saint-Félix-de-Kingsey;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater le directeur du Service des incendies pour régler la problématique selon les recommandations du Conseil municipal.

Adoptée.

047-02-2017 11.5 FONDS DE LA RURALITÉ – CARREFOUR ST-FÉLIX

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un projet dans le cadre du Carrefour St-Félix soit déposé au programme du Fonds de la ruralité.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

048-02-2017 12.1 PROGRAMMATION – PLAISIRS D’HIVER

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’accepter la programmation de l’activité Plaisirs d’hiver qui aura lieu le 18 février prochain.

Adoptée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

049-02-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20 h 40.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière